



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 31-00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2015, le conseil a adopté, par la résolution **1504-166** le premier projet de règlement de modification numéro **15-82PR**, intitulé **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1 juin 2015**, à **19h00** au 119 de la rue Principale. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications:

Le plan de zonage du secteur urbain, soit la carte 2, est modifié de la façon suivante;

1-La zone communautaire spécifique (COM-b) du secteur de votation 200 devient une zone résidentielle de moyenne densité (R-b), et celle-ci est agrandie à une même partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 143, tel qu'indiqué à l'annexe A;

3. Le projet de règlement ainsi que les plans illustrant les zones visées par le projet de modification du règlement de zonage numéro **15-82PR** peuvent être consultés aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 119 de la rue Principale, à Saint-André-Avellin.
4. Les modifications au projet de règlement **15-82PR** contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

1) Zones concernées :

- Zone résidentielle de basse densité (R-a) (143)
- Zone communautaire spécifique (COM-b) (200)

2) Zones contiguës :

- Zone résidentielle de basse densité (R-a) (142)
- Zone agricole dynamique et extractive (AGR-de) (124)
- Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) (145)
- Zone agricole dynamique (AGR-d) (103)

Les zones concernées comprennent les terrains contigus aux rues Rocque, Brisebois, et du Boulevard Whissell au nord de la rue Val-Quesnel, ainsi qu'une rue projetée au nord de la rue Val-Quesnel, entre les rues Boyer et du Boulevard Whissell.

5. Au cours de cette assemblée, la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Fait et donné à Saint-André-Avellin, le 15 mai 2015.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière adj.

Éliane C. Larocque

CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, domiciliée à Saint-André-Avellin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis dans le journal "Revue de la Petite-Nation" et en affichant une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin, le 15^e jour du mois de mai 2015.

Éliane C. Larocque
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière adj.